

Commune de Boisgervilly
Département 35

PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1.1 ANNEXES SANITAIRES

Date d'approbation du PLU : 11 juillet 2018



Etude des annexes sanitaires réalisée par DM.EAU SARL
Ferme de la Chauvelière
35150 JANZE
Tel 02.99.47.65.63



SOMMAIRE

1	DONNÉES GÉNÉRALES.....	5
1.1	Présentation.....	5
1.2	Contexte géologique.....	6
1.3	Éléments de climatologie.....	7
1.4	Patrimoine naturel.....	8
1.5	Hydrographie.....	8
1.6	SDAGE Loire Bretagne - SAGE Vilaine.....	9
1.7	Caractéristiques du milieu récepteur.....	11
1.7.1	Qualité des eaux.....	13
1.7.2	Captage eau potable.....	16
2	PRÉVISIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....	17
3	EAUX USÉES.....	18
3.1	État des lieux de l'assainissement.....	18
3.1.1	Réseau de collecte des eaux usées.....	18
3.1.2	Système d'épuration – Commune de Boisgervilly.....	18
3.1.3	Étude de zonage d'assainissement.....	20
3.1.4	Assainissement autonome.....	21
3.2	Évolution à l'échelle du PLU.....	22
3.2.1	Stations d'épuration.....	22
3.2.2	Orientations de raccordement – Zones à urbaniser.....	22
4	EAUX PLUVIALES.....	23
4.1	État des lieux de la gestion des eaux pluviales.....	23
4.2	Évolution à l'échelle du PLU.....	25
5	EAU POTABLE.....	26
5.1	Données générales.....	26
5.1.1	SI d'Alimentation en eau de Montauban Saint Méen.....	26
5.1.2	Approvisionnement de la commune.....	27
5.1.3	Service incendie.....	27
5.2	Evolution à l'échelle du PLU.....	27

6	.GESTION DES DÉCHETS	29
6.1	Le SMICTOM	29
6.2	Collecte et tri sélectif.....	30
6.3	Déchèterie	32
6.4	Réduction des déchets	33
6.5	Unité de traitement des déchets	34
7	ANNEXES	34

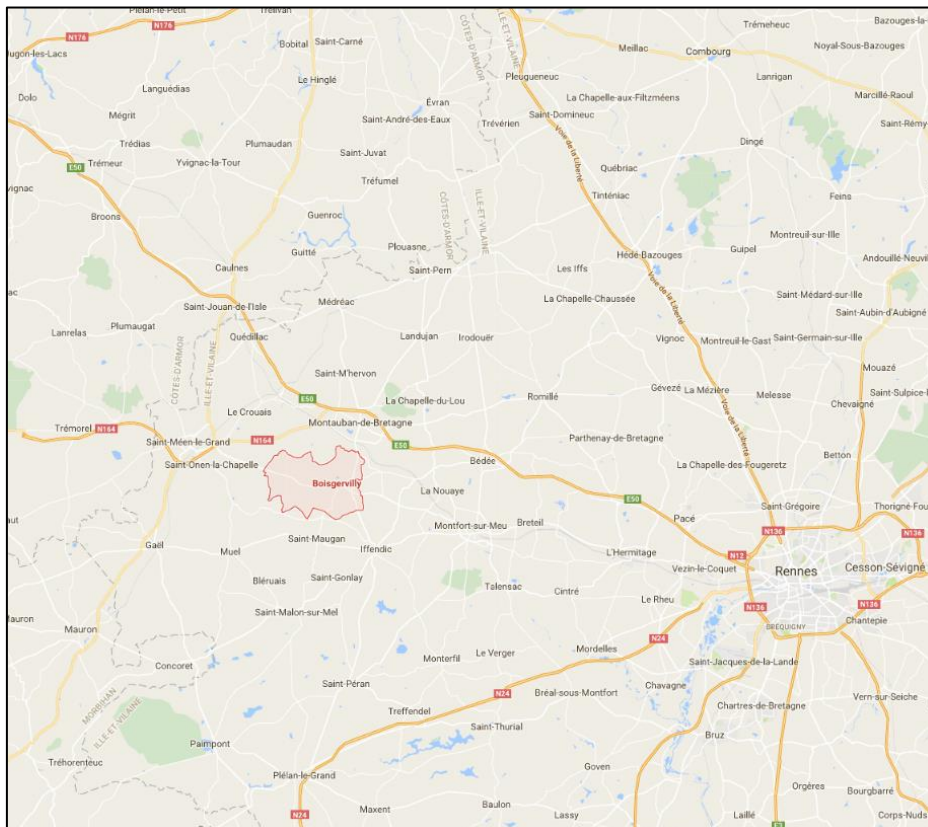
1 Données générales

1.1 Présentation

La commune de Boisgervilly est située à environ 25 kms à l'Ouest de Rennes. Elle est localisée au Sud de Montauban de Bretagne et de la RN12, axe Rennes / Saint-Brieuc.

En 2013, la population légale (INSEE) de Boisgervilly était de 1585 habitants sur le territoire qui couvre une surface de 19,95 km².

La population est majoritairement installée dans le secteur aggloméré.



Carte 1 : Carte de localisation de Boisgervilly

Le territoire communal se situe à une altitude comprise entre 58 et 111 m NGF. Le bourg est localisé sur la ligne de crête qui coupe le territoire selon l'axe Est-ouest.

Les deux bassins versants principaux sont le Meu au Sud, et son affluent le Garun au Nord. Ils appartiennent au SAGE Vilaine.

La commune étant globalement rurale, la majorité du territoire est occupée par les cultures agricoles.

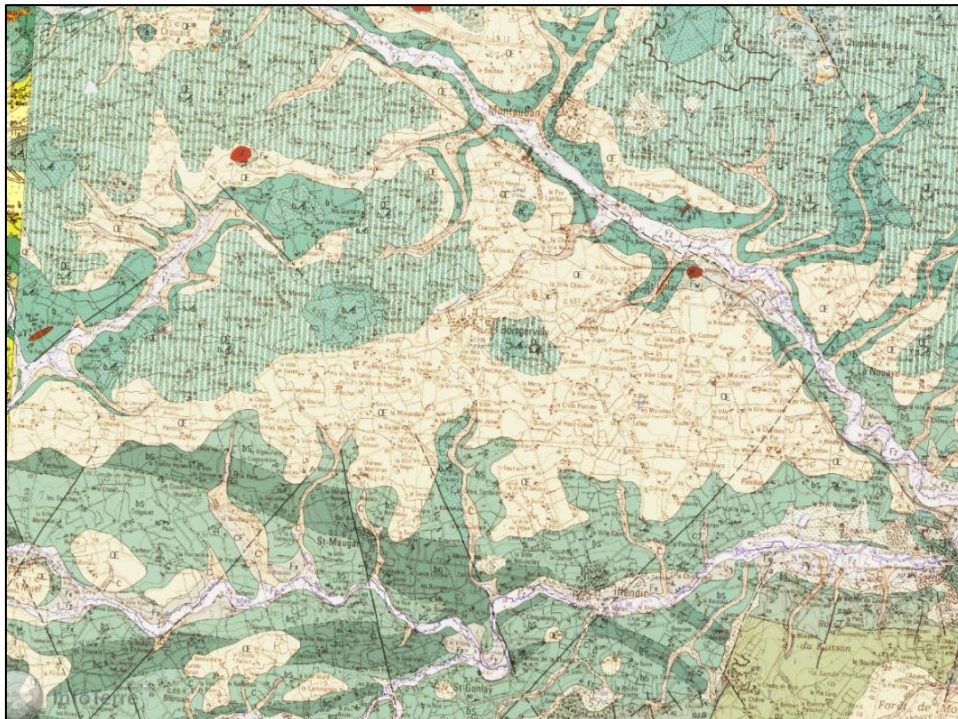
La commune dispose d'un réseau de collecte de type séparatif pour l'évacuation des eaux usées et eaux pluviales. Cette commune fait partie du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de Montauban - St Méen pour son approvisionnement en eau potable et du Syndicat Mixte de Production d'eau potable Ouest 35 pour son approvisionnement en eau potable et est adhérente au SMICTOM centre Ouest qui assure la gestion des déchets.

1.2 Contexte géologique

Le territoire de la commune de Boisgervilly est situé sur des roches sédimentaires. A Boisgervilly, le substrat briovérien est présent sous forme isaltérites, stade d'altération. Bien que la roche soit altérée, elle conserve sa structure (stratification et schistosités visibles). La transformation en argile affecte de façon hétérogène l'ensemble de la roche. Il est recouvert de limons éoliens, Loess (CE). Ce sont des sédiments détritiques meubles, de couleur brune, mis en place au cours de la dernière glaciation (Pléistocène supérieur). Leur composition est principalement argilo-silteuse ($<62,5 \mu\text{m}$), avec une faible fraction sableuse.

On trouve (bs) l'alternance silto-argilo-gréseuses à siltites dominantes dans les dépressions topographiques des cours d'eau. Il s'agit de l'association de faciès la plus commune dans la partie sud de la feuille. Elle est constituée d'alternances de niveaux argilo-silteux et gréseux.

Les cours d'eau, quant à eux, reposent sur des alluvions actuelles et sub-actuelles datant de l'holocène. Ces alluvions remplissent le méplat des vallées des différents cours d'eau et sont recouvertes par des prairies. Elles sont relativement développées et limoneuses dans les régions occupées par les schistes du Briovérien.



Carte 2 : Carte géologique de Boisgervilly : Feuille N°316 Montfort sur Meu

Le Meu, et le Garun, son affluent, s'écoulent sur un socle de roche sédimentaire briovérienne. Ce type de formation géologique influence l'hydrologie du cours d'eau.

1.3 Éléments de climatologie

La pluviométrie sur la commune Boisgervilly est sensiblement la même que celle de Rennes. Les données climatologiques utilisées sont alors celles de la station météorologique de Rennes/Saint Jacques de la Lande, située à une dizaine de kilomètres au Sud-ouest de la ville de Rennes.

Le climat est de type océanique tempéré, avec une répartition de la pluviométrie relativement homogène sur l'année, présentant une situation moyennement humide. Les mois de juillet et d'août sont cependant sensiblement plus secs (inférieurs à 50 mm en moyenne de pluies).

L'amplitude des températures est réduite : les valeurs moyennes minimales sont d'environ 5°C pour des moyennes maximales proches de 19°C (station de Rennes St Jacques).

La période de grand froid est généralement courte (1 ou 2 décades entre janvier et février). Les jours de gel (sous abri) sont au nombre de 25 à 30 par an.

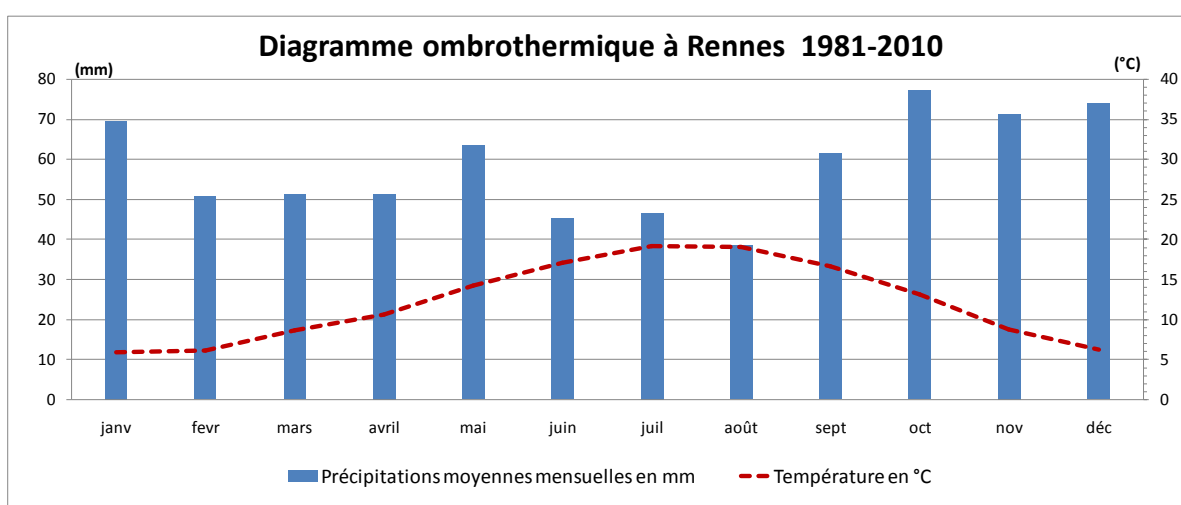


Figure 1 : Évolution de la pluviométrie et de la température moyenne mensuelle (1981 – 2010).

Sur le bassin rennais, la pluie moyenne interannuelle est de 677 mm (station météo France).

Sur la période 1981-2010, les températures moyennes mensuelles fluctuent entre 5,5°C en hiver (janvier) et 18,8°C en été (août).

Les températures moyennes annuelles minimales et maximales sont :

- Température minimale : 7,6°C
- Température maximale : 15,9°C
- Température moyenne : 11,7°C

Une succession de périodes (de 2 à 3 années) sèches et humides a été mesurée durant les quinze dernières années. En particulier notons le dernier passage de périodes humides (1998-2001, et 2013-2014) à la dernière période sèche (2004-2005 et 2010-2011).

Les variations d'un mois à l'autre sont fortes. Ainsi, on enregistre des pics mensuels supérieurs à 100 mm en années sèches (Août 2011), et de très faibles pluies mensuelles en année humides (6,6 mm en juin 2000 et 9,6 mm en Aout 2013).

Une loi sur la répartition des pluies dans le temps est donc délicate à définir. Il est également difficile de prédire l'apparition des pics hydrologiques.

1.4 Patrimoine naturel

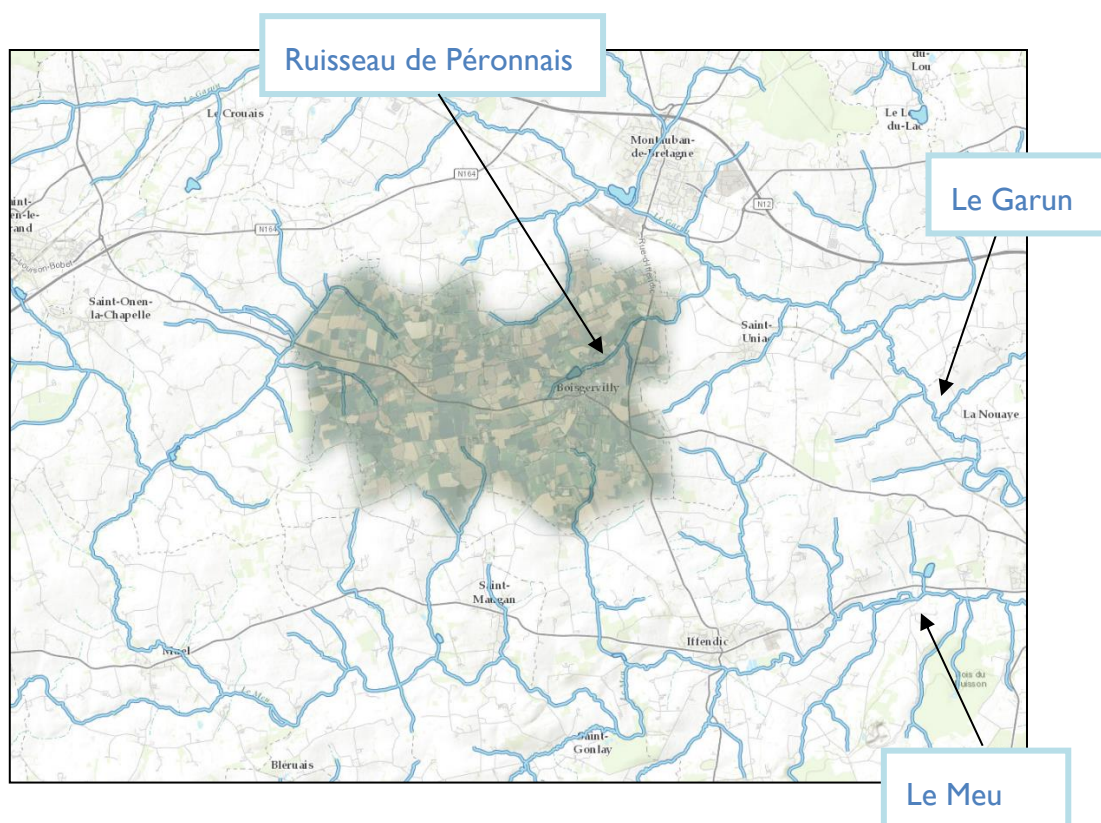
Selon les données cartographiques disponibles auprès de la DREAL de Bretagne, aucun espace naturel et/ou site paysager remarquable n'est recensé à proximité immédiate de la commune de Boisgervilly.

Le projet de PLU n'est concerné par aucun site bénéficiant d'un classement ou d'une protection lié à une richesse biologique particulière.

En référence au code de l'environnement article R414-19 issu du décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et l'arrêté préfectoral du 18 mai 2011, fixant la liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000, **la commune située hors zone classée n'aura aucun impact sur une zone Natura 2000.**

1.5 Hydrographie

Le territoire communal de Boisgervilly appartient principalement au bassin versant du Meu, directement au Sud et via le Garun au Nord. L'exutoire principal du secteur aggloméré est le ruisseau de Péronnais au Nord, qui rejoint le Garun en aval de Montauban.



Carte 3 : Contexte hydrologique du territoire communal de Boisgervilly

1.6 SDAGE Loire Bretagne - SAGE Vilaine

Le **SDAGE Loire-Bretagne** 2016-2021 a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 novembre 2015. Il définit notamment des **objectifs de qualité** par masse d'eau et des **délais** pour atteindre ces objectifs.

Dans le programme de mesures, il est indiqué :

Trois types d'échéances sont affichés dans le SDAGE 2016-2021 pour l'atteinte du bon état :

- 2015, pour les masses d'eau qui ont déjà atteint leur objectif environnemental ou qui devraient atteindre le bon état à cette échéance sans mesures complémentaires à celles en cours ;
- 2021, lorsqu'on estime que le programme de mesures mis en œuvre entre 2016 et 2021 permettra de supprimer, diminuer ou éviter les pressions à l'origine du risque ;
- 2027, il s'agit dans ce cas d'un report de délai qui devra être justifié pour des causes de faisabilité technique, de conditions naturelles et/ou de coûts disproportionnés.

Le territoire communal appartient aux masses d'eau :

- FRGR0116 le Garun et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Meu
- FRGR0113 le Meu et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Garun

Les objectifs mentionnés dans le SDAGE ont été chiffrés dans l'arrêté du 25 janvier 2010, mis à jour le 27 juillet 2015.

L'évaluation de l'état écologique de la masse d'eau en 2011 était

Masse d'eau	Etat en 2013	Station suivie	Pressions causes de risques	Objectif du SDAGE
Garun	Moyen	Bédée (04208395)	Macropolluant, pesticides, morphologie, hydrologie	2027
Meu amont	Médiocre	Iffendic (04208350)		2021

Dans le SDAGE 2016-2021 les objectifs ont été reportés à 2027 pour le Garun et 2021 pour le Meu.

Dans le SDAGE, **des orientations fondamentales** et dispositions sont fixées. Pour ce projet, elles correspondent à:

« Chapitre 3 : réduire la pollution organique et bactériologique »

SAGE Vilaine

Le Garun et le Meu sont des cours d'eau du bassin versant de la Vilaine.

Le SAGE Vilaine "révisé" a été validé par arrêté préfectoral le 2 juillet 2015. Ses préconisations doivent être prises en compte.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) composé de trois volumes et un règlement ont alors été adoptés.

Dans cette première révision du SAGE Vilaine, il est rappelé dans l'état des lieux que, en accord avec le SDAGE, il doit y avoir une cohérence entre les politiques d'aménagement et de gestion des eaux. L'eau doit être prise en compte comme élément à part entière pour l'aménagement du territoire.

Les dispositions déclinées dans le volume 2 du PAGD doivent respecter des objectifs transversaux du SAGE :

- L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques
- Le lien entre la politique de l'eau et l'aménagement du territoire
- La participation des parties prenantes
- L'organisation et la clarification de la maîtrise d'ouvrage publique.
- Appliquer la réglementation en vigueur.

Afin d'atteindre ces différents objectifs, des dispositions et orientations de gestion sont regroupées au sein de 14 chapitres. Certaines de ces thématiques doivent être prises en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Disposition 125 - Conditionner les prévisions d'urbanisation et de développement à la capacité d'acceptabilité du milieu et des infrastructures d'assainissement : Lors de l'élaboration du PLU, les collectivités compétentes s'assurent de la cohérence entre les prévisions d'urbanisme et la délimitation des zonages d'assainissement.

Le PLU et le zonage assainissement seront conçus afin d'assurer leur compatibilité avec le SDAGE et le SAGE.



Vue du ruisseau de la Péronnais au Nord de la zone agglomérée

1.7 Caractéristiques du milieu récepteur

Le Meu prend sa source dans le département des Côtes d'Armor. Il s'écoule sur un sous-sol sédimentaire schisteux qui rend ses débits fluctuants. Le manque de soutien d'étiage dû à l'absence de nappe d'accompagnement génère des débits nuls à l'étiage.

Le Meu est un affluent direct de la Vilaine. A la confluence avec la Vilaine, sa superficie est de 835 km².

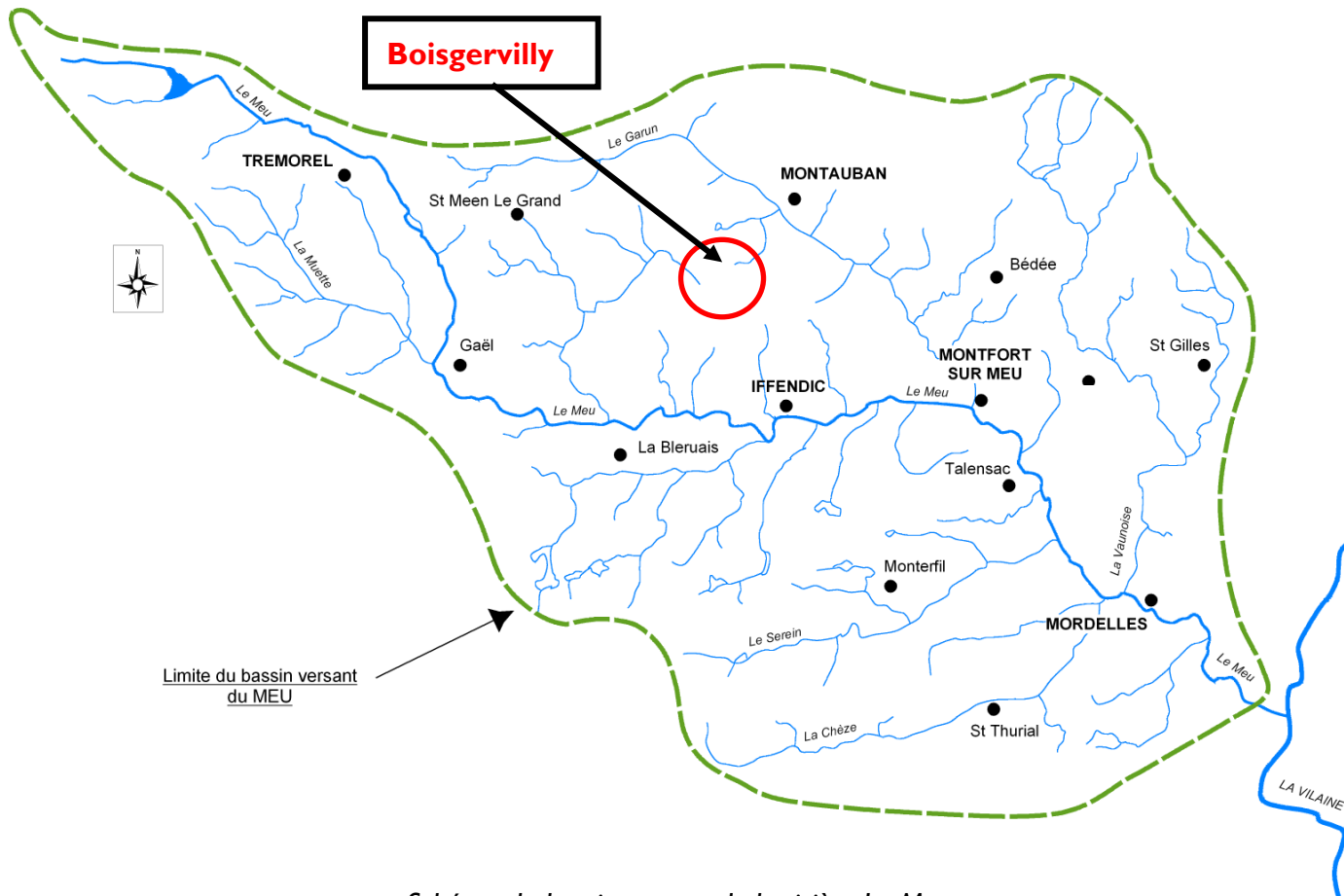


Schéma du bassin versant de la rivière Le Meu

La caractérisation des variations de débits de ce secteur est réalisable à partir des données recueillies auprès de la station hydrométrique J7353010, en place sur le Meu à Montfort-sur-Meu. A cette station, il draine un bassin versant de 468 km².

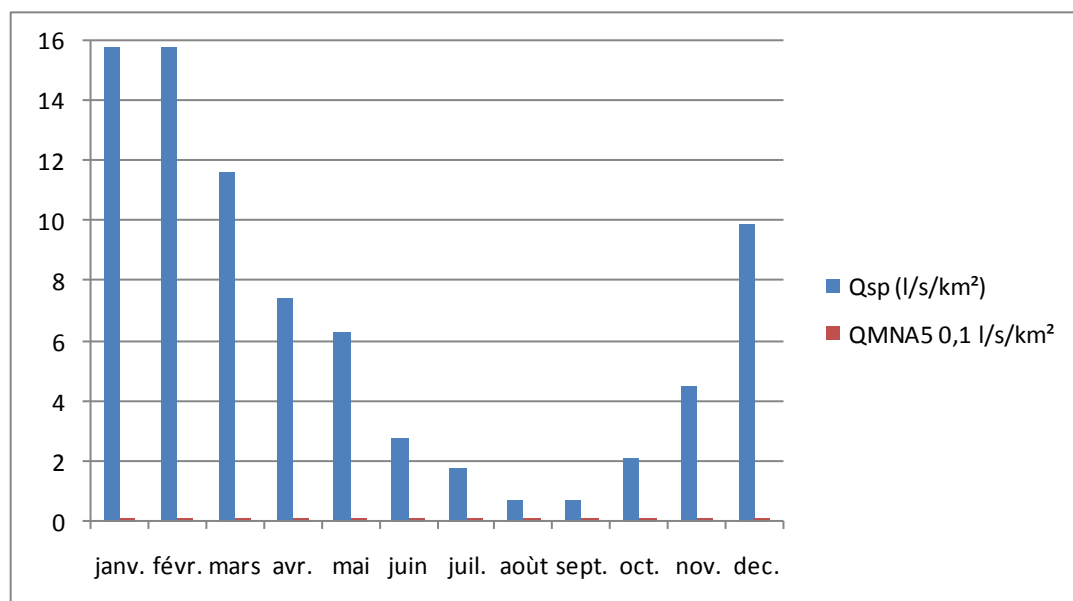


Figure 2 : Evolution moyenne des débits journaliers du Meu à MONTFORT-SUR-MEU (468 km²)
(Banque hydro)

La nature sédimentaire du bassin conduit à l'évolution annuelle des débits présentés ci dessus. La période de hautes eaux s'étend entre les mois de décembre et mars, selon l'importance des pluies.

Les pics hivernaux sont opposés à des périodes de basses eaux très sévères, car il n'y a pas de soutien d'étiage sur ce bassin schisteux.

Les débits caractéristiques qui donnent une synthèse des conditions hydrologiques du Meu à MONTFORT-SUR-MEU sont :

	m ³ /s	l/s/km ²
QMNA ₅	0,051	0,1
Module moyen	3,080	6,6
Décennal	74,000	158.1

Les débits d'étiage sont très faibles, à la période estivale. Le réseau de Clapets hydrauliques en place sur le Meu assure artificiellement le maintien d'un certain niveau d'eau sur ces nombreux biefs du Meu.

Le module interannuel est proche de 6,6 l/s/km².

1.7.1 Qualité des eaux

Il existe plusieurs stations de suivi de la qualité des eaux du Meu et de ses affluents. Le bassin versant du Garun est suivi depuis 2009 à Bédée. Ce bassin versant est un bassin versant mixte, rural avec une activité humaine tournée majoritairement vers l'agriculture, et urbain avec des activités industrielles tournée vers l'agroalimentaire.

Le bassin versant est en effet occupé par des communes dont les agglomérations, sont bien desservies par l'axe de la RN 12, axe Rennes-Saint Briec.

Ce cours d'eau a un cours lent et de très faibles débits en période d'étiage.

L'influence des rejets urbains, et notamment des stations d'épurations communales et industriel de l'agroalimentaire (Saint Méen le Grand et Montauban), n'est alors pas négligeable sur ce bassin versant.

Nous présentons ci-dessous les résultats validés les plus récents (2009-2013) pour les quelques paramètres physico-chimiques susceptibles d'être influencés par les rejets d'eaux pluviales.

Phosphore et MES

Le phosphore, paramètre fortement dépendant des déplacements de particules dans la colonne d'eau, a été mesuré sous les deux formes Ortho phosphates et Totale.

Les concentrations en phosphore dépassent largement l'objectif du SAGE Vilaine (0,25 mg P/l).

L'évolution des ortho phosphates (PO_4) exprimée en mg P/l permet de voir que cette fraction soluble du phosphore, compose en moyenne 70 % du phosphore total. Les concentrations les plus fortes sont enregistrées en période de basse eaux où la dilution du milieu est la plus faible. Ceci confirme qu'il y a des rejets directs significatifs (caractère urbain du bassin versant).

Les concentrations en phosphore ont fortement chuté en janvier 2012. Une amélioration du parc assainissement et la mise en place de traitement spécifique du phosphore sur le bassin versant. Ces concentrations de l'ordre de 40 mg de P/l sont encore trop importantes pour respecter les objectifs du SAGE.

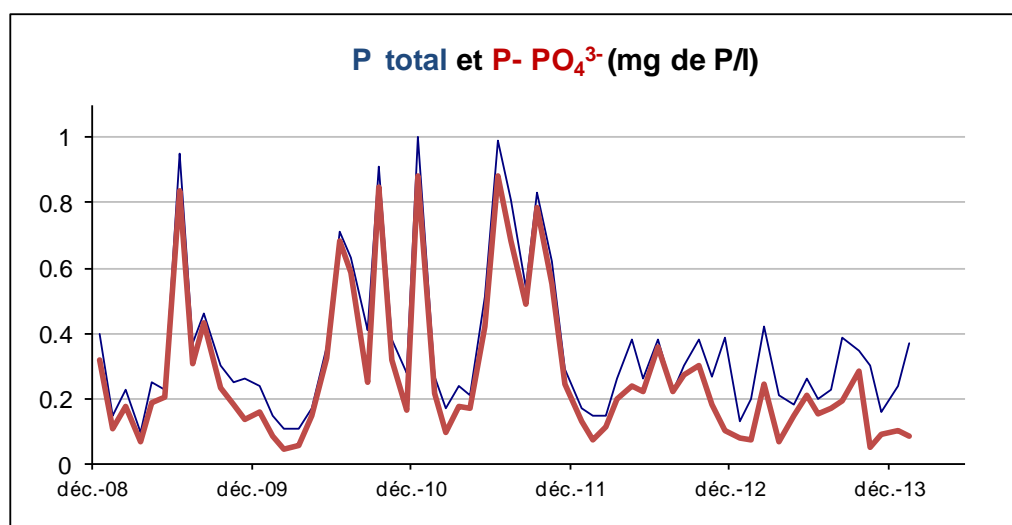


Figure 3: Évolutions des concentrations mensuelles du Phosphore total (mg P/l) et des Orthophosphates (mg P/l) sur le Garun.

La figure suivante souligne également la faible relation entre Ptotal et MES. Ceci confirme notre hypothèse précédente sur la dynamique du phosphore.

Les pics de MES mesurés en crues du cours d'eau ne sont pas ou faiblement associé à du phosphore particulaire, signe typique d'un bassin versant rural. (Figure précédente)

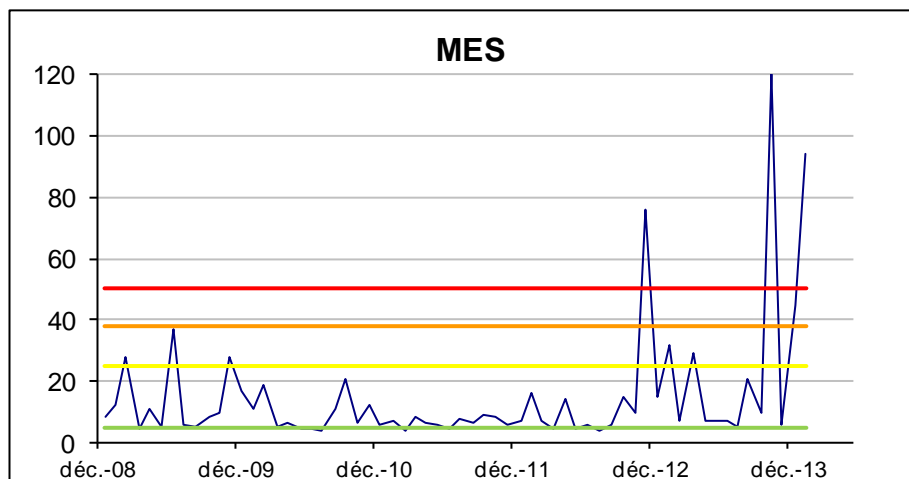


Figure 4 : Évolution des concentrations en MES dans les eaux du Garun

Ces particules sont soit minérales (sols, sédiments), soit organiques (débris végétaux, micro algues) souvent issus de plans d'eau sur cours d'eau.

Matières organiques

Nous présentons l'évolution du Carbone Organique Dissous (COD) dans les eaux du Garun sur la figure suivante.

L'évolution du Carbone organique dépend des nombreuses sources saisonnières des molécules organiques et également des apports anthropiques chroniques (stations d'épuration) et diffus (rejets directs non référencés par exemple).

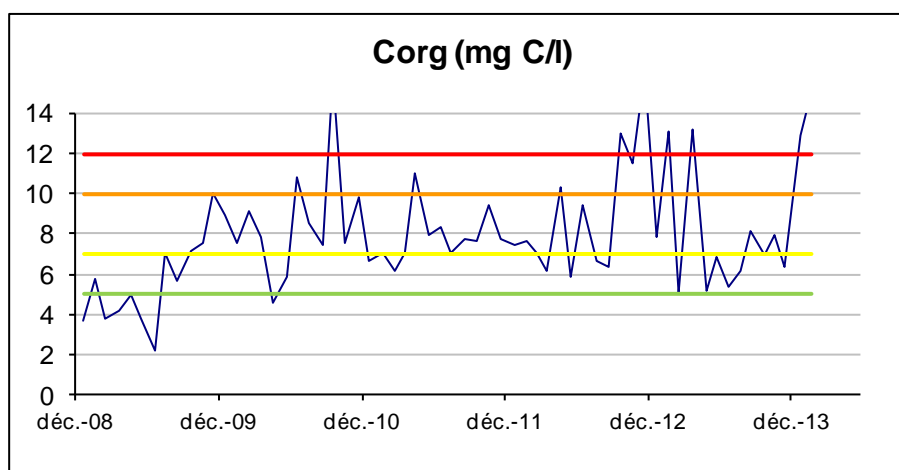


Figure 5 : Évolution des concentrations mensuelles des matières organiques (mg C/l) sur le Garun

Les valeurs mesurées dépassent largement la valeur d'objectif de 6 mg C/l validée pour l'ensemble du bassin versant de la Vilaine.

En effet, cet objectif semble impossible à tenir, dotant plus que les pics sont tant d'origine naturelle qu'anthropique.

Les nitrates

Enfin, même si ce paramètre n'est pas influencé par les rejets d'eaux pluviales, il est difficile de ne pas présenter brièvement l'évolution des nitrates.

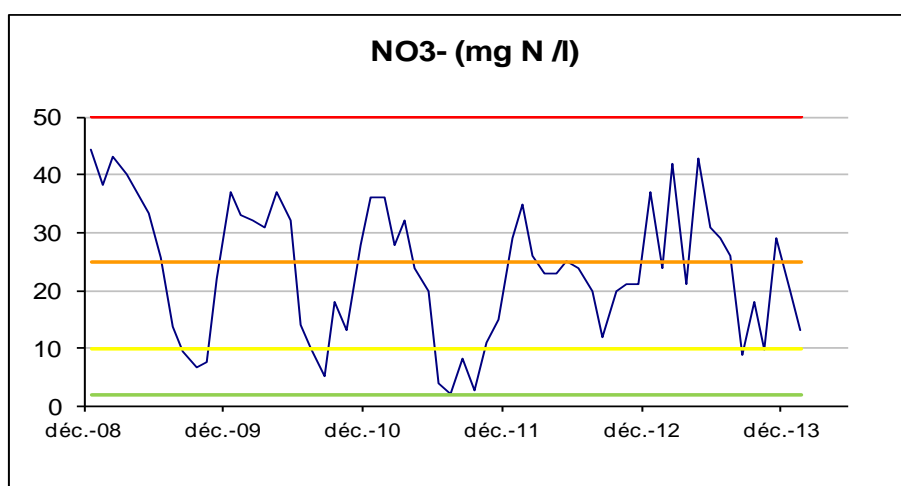


Figure 6: Évolution des concentrations mensuelles des nitrates (mgNO₃/l) sur le Garun

Les concentrations affleurent la valeur seuil des 50 mg/l, et une amélioration semble s'améliorer sur les 5 dernières années.

Ce signal correspond au contexte lié au socle sédimentaire schisteux à grosses variations des débits. Les concentrations apparaissent alors faibles à très faibles en période de basses eaux (liées à de très faibles débits et une consommation par la flore aquatique) et plus élevées lors du lessivage des sols.

En conclusion, nous résumons la qualité du Garun par le tableau suivant sur la période représentative 2009– 2013.

le Garun à Bédée 2009-2013	COD	MES	Ptot	P-PO ₄ ³⁻	NH ₄ ⁺	NO ₃ ⁻
	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
mini	2.2	3.8	0.10	0.05	0.04	2.2
moyenne	7.9	15.1	0.35	0.27	0.14	23.6
maxi	16.1	120.0	1.00	0.88	0.51	44.4
50 SEQ-Eau	7.5	8	0.27	0.20	0.12	24
90 SEQ-Eau	12.8	29	0.70	0.68	0.25	37

Tableau 1: Classes de qualité des eaux du Garun (2009 – 2013). Valeur minimale, médiane et maximale ; classement SEQ Eau (50 et 90 percentile pour la potentialité biologique)



Le cours d'eau est fortement influencé par des rejets d'origines anthropiques. De fortes concentrations en phosphore sous forme Ortho-phosphates (>70% du Ptotal) sont mesurées dans le cours d'eau. Ces concentrations témoignent de rejets directs ou indirects d'eaux usées.

Le cours d'eau est fortement pollué. On constate toutefois une amélioration de la qualité sur les 5 dernières années de suivi.

La conductivité du cours d'eau reste cependant très élevée, notamment en période estivale, témoignant de rejets dans le cours d'eau. Le Garun supporte une forte activité industrielle et urbaine. Les débits constatés étant très faibles à la période de basses eaux, cela entraîne un pouvoir de dilution fortement diminué.

La rivière du Meu subit l'influence du Garun, avec des communes à forts rejets industriels agroalimentaires comme MONTAUBAN.

1.7.2 Captage eau potable

Il n'existe pas de captage d'eau potable sur le bassin versant du Garun.

2 Prévisions du Plan Local d'Urbanisme

Les prévisions déclinées par le plan local d'urbanisme ont défini les futurs secteurs d'habitats sur le territoire communal de Boisgervilly, soit une surface totale de **7,78 hectares**.

D'ici 2030, il est prévu la construction de 152 logements répartis dans des opérations de densification et d'extension pour les zones classées à urbaniser au PLU.

A noter que 12 de ces nouveaux logements concernent l'urbanisation des dents creuses et 35 le lotissement des Lavandières (zone UE au Nord du secteur aggloméré UC, cf. carte ci-dessous).

Les zones AU du PLU sont présentées dans le tableau suivant :

ZONES DU PLU CONCERNEES	LOCALISATION	SURFACES ZONES PLU (ha)	ORIENTATIONS DU PLU
Zone IAUE Sud-Ouest	Rue Lancelot du Lac	0,75	Habitats
Zone IAUE Sud-Est	Secteur de « Béziers »	7,03	Habitats

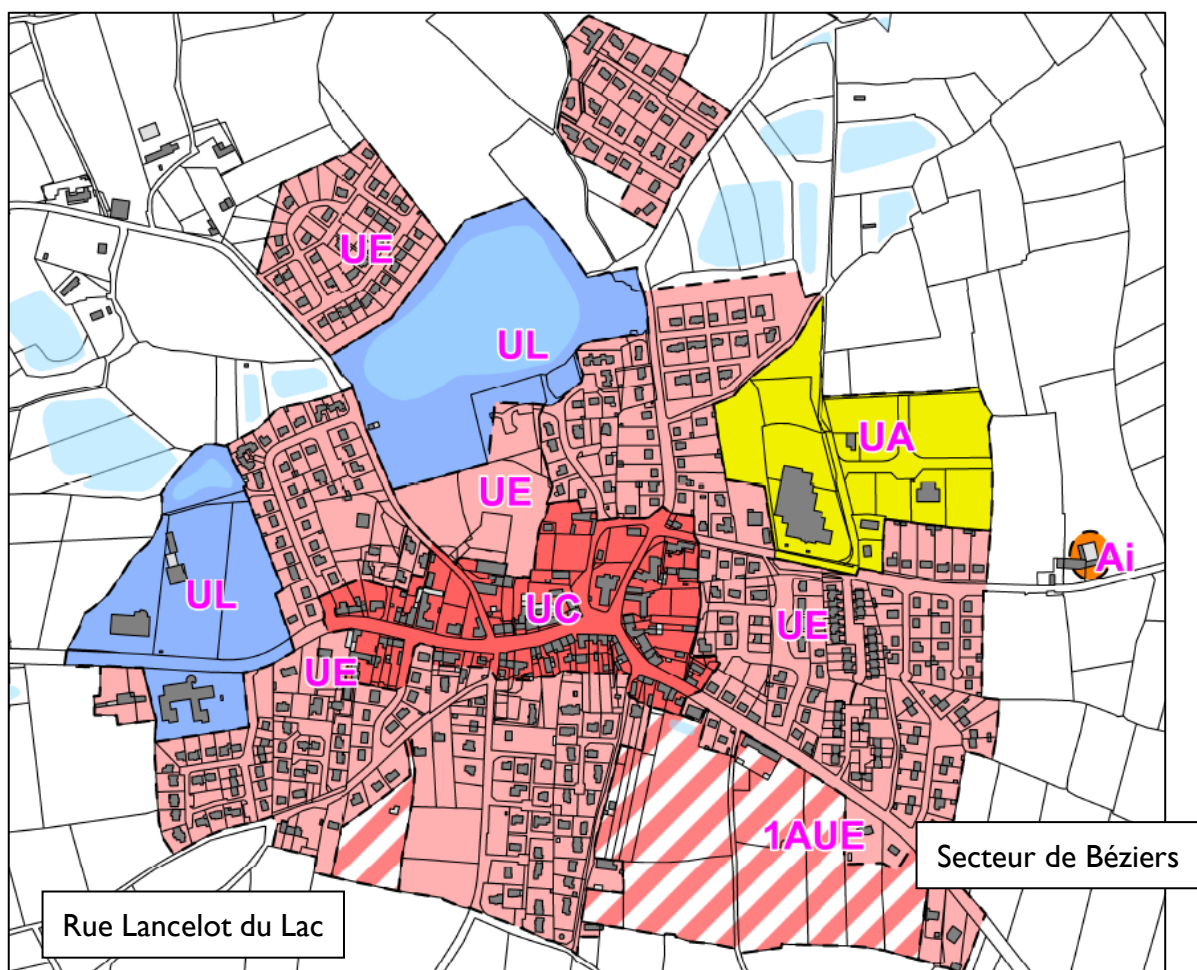


Figure 7: Extrait du zonage du PLU (Source cabinet Atelier d'Ys)

3 Eaux usées

3.1 État des lieux de l'assainissement

Le service d'assainissement est organisé par la commune. Elle a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'exploitation de la station d'épuration ainsi que le fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées sont assurés par Véolia.

Le contrat de délégation de service public a pris effet le 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2020.

3.1.1 Réseau de collecte des eaux usées

La zone d'assainissement collectif regroupe l'ensemble de la zone agglomérée.

Le réseau de collecte des eaux usées représente une longueur d'environ 8 kms. Il est de type séparatif.

Un poste de refoulement est existant au Nord-ouest de la zone agglomérée. Il a été réalisé dans le cadre de l'aménagement du lotissement de « la Chesnais ».

Le nombre de branchements desservis par le réseau collectif était de 419 sur les bases du listing de consommation d'eau potable (938 habitants) au 1^{er} Janvier 2014.

3.1.2 Système d'épuration – Commune de Boisgervilly

Les eaux usées sont collectées et raccordées à la station d'épuration communale située au Nord-est de l'agglomération.

La nature des eaux usées collectées est mixte : domestique et industrielle.

Une convention de raccordement a été signée avec l'entreprise "Crêpe de Brocéliande" en novembre 2017, afin que cette entreprise de fabrication de crêpe puisse être autorisée à déverser ces effluents dans le réseau collectif.

Fin 2016, un prétraitement a été mis en place chez l'industriel pour assurer la conformité de rejet avec la convention.

Mise en service en 2009, cette station de type « Boues activées en aération prolongée suivi d'un lagunage de finition assurant un stockage partiel des effluents » dispose d'une capacité de traitement de 1900 équivalents habitants. Son rejet a fait l'objet d'une autorisation datée du 05 novembre 2007.

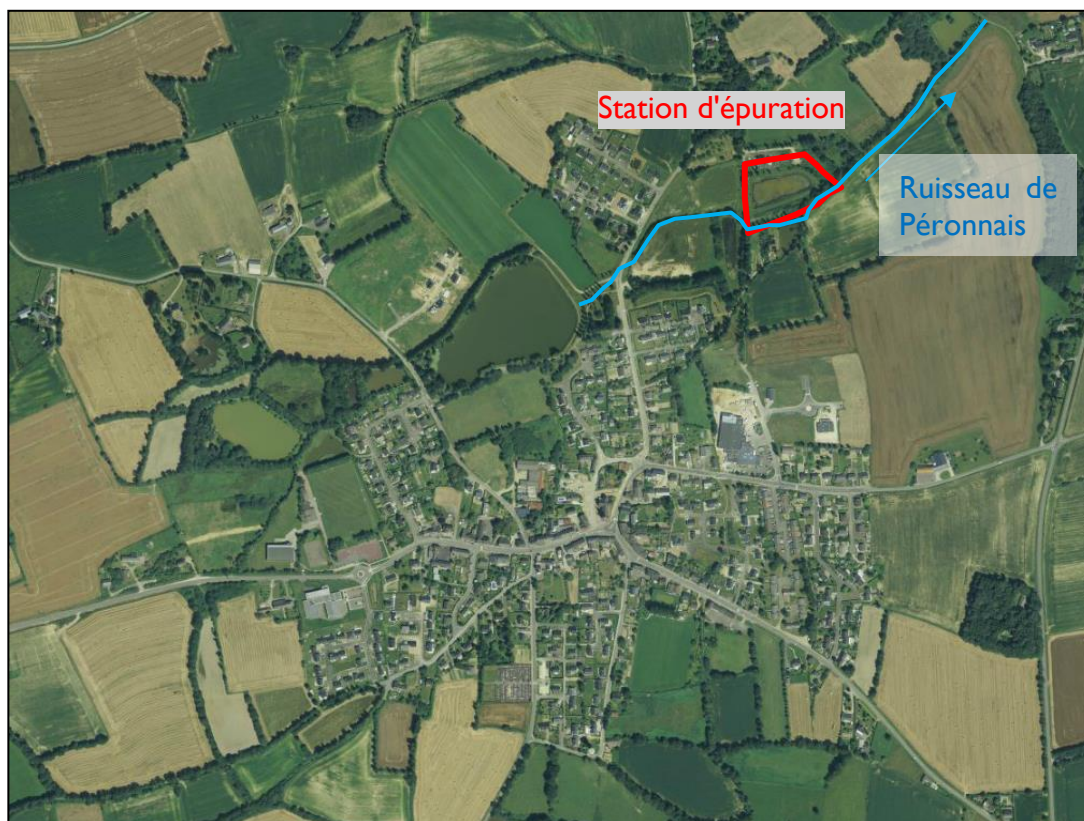


Photo 1 : Vue aérienne de la station d'épuration type « boues activées et lagunage de finition »

La station d'épuration est dimensionnée pour traiter une charge journalière de :

- DBO₅ : 114 Kg/j
- DCO : 285 Kg/j
- MES : 133Kg/j
- Azote Kjeldhal NK : 27 Kg/j
- Phosphore total Pt : 6 Kg/j

Le débit de référence est de 439 m³/j

La pluie de référence de 20 mm/j

Le milieu récepteur du rejet est le ruisseau de Péronnais.

Les données issues des bilans de fonctionnement de la station d'épuration (source Véolia) indiquent que la station d'épuration a reçu ces dernières années des surcharges liées au raccordement d'un industriel.

En 2015, un arrêté d'autorisation de rejet dans les réseaux communaux et une convention ont été signés afin de définir les charges autorisées.

En décembre 2016, l'industriel a mis en place un prétraitement pour respecter la convention.

Malgré le manque de données permettant de définir la part industrielle de la part domestique, il a été retenu (sur les bases du bilan 2016 – source Veolia) que la charge actuellement reçue à la station d'épuration est de 71 kg de DBO₅/jour, soit 1 185 Eq-hab., soit 62% de sa capacité de traitement.

3.1.3 Étude de zonage d'assainissement

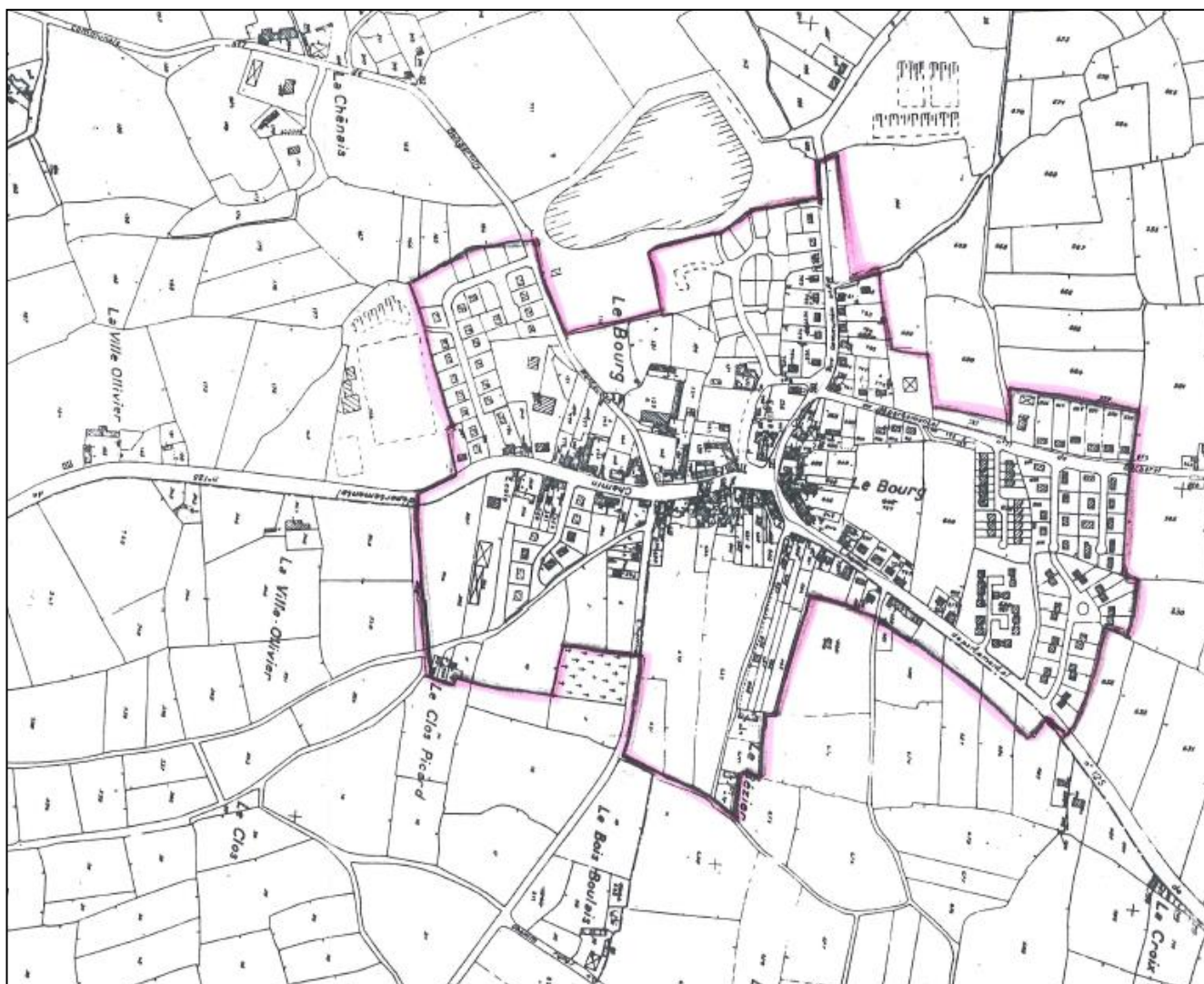
Une étude de zonage d'assainissement a été réalisée en 1999 par Ouest aménagement.

Cette étude a exposé la gestion de l'assainissement pour les différentes habitations de la commune. Elle a permis tout d'abord l'identification des zones d'habitations en assainissement collectif et autonome. Ensuite, l'efficacité de l'assainissement autonome a été évaluée. Enfin, différentes solutions ont été proposées pour traiter les eaux usées de ces hameaux.

Une carte de zonage a ainsi été éditée. Elle a permis de délimiter les zones d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire communal.

Après Enquête publique, l'étude de zonage a été approuvée le 7 avril 1999. La commune a retenu les solutions d'assainissement suivantes :

- Assainissement collectif : zone agglomérée et les zones d'extension qui s'y rattachent en conformité avec le POS "
- Assainissement Non Collectif : le reste du territoire communal.



Carte 4 : Extrait de la carte de zonage d'assainissement collectif

3.1.4 Assainissement autonome

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce nouveau contexte, les communes avaient jusqu'au 31 décembre 2005 pour organiser le service d'assainissement non collectif. Celui-ci assure obligatoirement le contrôle technique des installations d'assainissement autonome.

Lors de l'étude "Etat des lieux de l'assainissement non collectif - Propositions de réhabilitation" réalisée par Véolia en 2003 sur la commune, 200 habitations ont été recensées en assainissement autonome.

Il s'agissait dans un premier temps d'établir un inventaire et un état des lieux pour la commune, afin de préparer le travail de gestion et de contrôle du SPANC (après 2005), mais aussi, d'informer les particuliers de l'état de la réglementation, de leurs obligations et de celles de la collectivité, et enfin de proposer la réhabilitation de l'équipement dans les cas jugés problématiques.

Chaque dispositif d'assainissement a été évalué par rapport aux 4 critères suivants, afin de caractériser sa classe de priorité de réhabilitation :

- existence du dispositif
- fonctionnement
- impact sur le milieu récepteur (sol, nappe phréatique...)
- risques sanitaires.

Tous les propriétaires des installations visitées ont donc reçu le diagnostic établi pour leur dispositif d'assainissement non collectif. Celui-ci comportait un état des lieux et le cas échéant, un schéma de réhabilitation avec une estimation sommaire du coût des travaux.

L'ensemble des installations a été réhabilité entre 2003 et 2005 dans un programme de subvention.

La compétence de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assurée par la commune avec pour unique compétence le contrôle des installations : contrôle périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des installations existantes et contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations neuves. La gestion du service est faite par la commune avec institution d'une redevance. Le contrôle des installations est délégué à un bureau d'étude privé AQUASOL (Cesson Sévigné) depuis juin 2013 pour 4 ans.

La campagne de contrôle est en cours de réalisation.

3.2 Évolution à l'échelle du PLU

3.2.1 Stations d'épuration

La future station d'épuration de Boisgervilly est dimensionnée pour traiter une charge de 1900 équivalents habitants. Selon les bilans réalisés par Veolia, la station actuelle reçoit une charge estimée à environ 1185 équivalents habitants (population, et industriel qui devrait diminuer à partir de 2017).

La commune envisage de maintenir le développement de son urbanisation. Environ 122 logements sont projetés dans les zones à urbaniser. Pour dimensionner les futurs ouvrages nécessaires au traitement des eaux usées collectées, un nombre moyen de 3 habitants par logement est retenu¹. Selon les prévisions déclinées par le plan local d'urbanisme, la station devra alors traiter un flux de 370 équivalents habitants supplémentaires.

- Il est à noter que le lotissement « les Lavandières » est en cours de réalisation : 35 lots sont projetés soit une charge à traiter de 105 équivalents habitants (Eq-hab).
- La zone artisanale à l'Est du bourg n'est pas encore totalement occupée. La charge maximale estimée sera de 60 Eq-hab, définie sur la base de 36 Eq-hab par hectare loti.

A horizon 2030, la charge organique supplémentaire d'eaux usées attendue à la station d'épuration sera de 535 Eq-hab. au maximum. La charge reçue actuellement étant estimée à 1185 Eq-hab. (Cf.: p20), la future station d'épuration de 1900 équivalents habitants pourra alors traiter ces apports d'effluents au terme du plan local d'urbanisme.

3.2.2 Orientations de raccordement – Zones à urbaniser

Pour les futurs secteurs urbanisables, les orientations de raccordement sont détaillées ci-dessous :

- **Zone agglomérée** : Le réseau est existant. Les eaux usées de la partie agglomérée sont dirigées vers la station d'épuration communale, située au Nord-est en bordure de la route de Montauban.
- **Zone IAUe Sud-ouest** : Les pentes naturelles de cette zone tendent vers le Nord/Nord-ouest. Les eaux usées pourront alors être raccordées en gravitaire au réseau Ø200 de la rue Lancelot du Lac.
- **Zone IAUe Sud-est** : Cette zone à urbaniser est desservie par plusieurs antennes de réseau d'eaux usées, situées au niveau de la rue du Béziers à l'Ouest et de la rue de Brocéliande au Nord. Les eaux usées de cette zone pourront alors être raccordées en gravitaire sur ces antennes de réseaux Ø200.

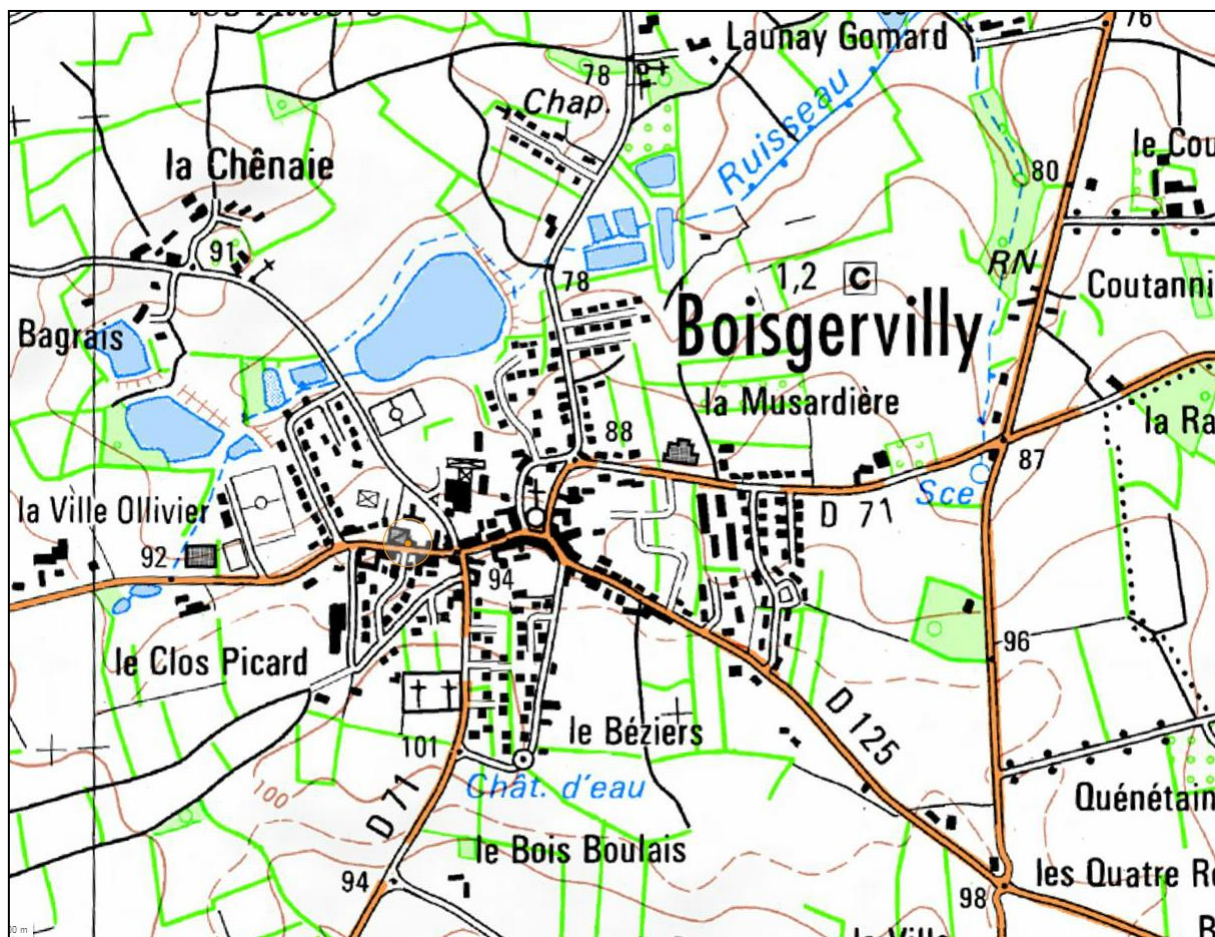
Le tracé des futurs réseaux eaux usées (voir plan) est à titre indicatif. Les emplacements ne sont pas définitifs et devront être choisis judicieusement en fonction de l'aménagement des futurs projets.

¹ Ratio retenu pour le dimensionnement des stations d'épuration

4 Eaux pluviales

4.1 État des lieux de la gestion des eaux pluviales

La zone agglomérée de Boisgervilly se situe sur le bassin versant du Garun, et les eaux de ruissellements ont pour exutoire le ruisseau de la Péronnais qui s'écoule sur la partie Nord de la zone agglomérée, à travers le plan d'eau communal.



Carte 5 : Extrait de la carte IGN

Les eaux pluviales de la zone agglomérée rejoignent le ruisseau de la Péronnais à différents exutoires. La taille des canalisations à l'échelle de la zone agglomérée varient de 250 à 800mm. Différents bassins d'orage ont également été réalisés dans le cadre des projets d'urbanisme dont les surfaces étaient supérieures à l'hectare. 6 bassins d'orage ont ainsi été recensés.

La commune dispose également d'une étude de schéma directeur de gestion des eaux pluviales datée de 2001 et réalisée par le cabinet Saunier Techna. Le plan existant du réseau d'évacuation des eaux pluviales de l'agglomération a ainsi été mis à jour.

La gestion des eaux pluviales est assurée par la commune (entretien, curage..).

La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 impose à toute urbanisation dont la surface est supérieure à 1 hectare une gestion des eaux pluviales avec mise en place de mesures compensatoires.

La commune de Boisgervilly dispose de 6 bassins d'orage sur son agglomération, réalisés dans le cadre de différentes opérations de lotissements. Le lotissement des Lavandières en cours de travaux disposera également d'un bassin d'orage. Les caractéristiques de ces ouvrages sont détaillées sur le plan du réseau eaux pluviales.



Photo 2 : Vue du bassin d'orage du lotissement « la Planche »



Photo 3 : Vue du bassin d'orage du lotissement « le Clos Breton »



Photo 4 : Vue du bassin d'orage du lotissement « le Clos Volais »

4.2 Évolution à l'échelle du PLU

Pour les futurs secteurs urbanisables, les orientations de raccordement sont détaillées ci-dessous :

- **Zone agglomérée** : Le système de collecte des eaux pluviales sur la zone agglomérée de Boisgervilly est composé de fossés, et de réseaux Ø250 à Ø800.
- **Zone IAUe Sud-ouest** : Les pentes naturelles de cette zone tendent vers le Nord. Les eaux pluviales pourront alors être raccordées au réseau Ø250 de la rue Lancelot du Lac. Cette zone à urbaniser d'une surface d'environ 7 500 m² ne sera pas soumise à loi sur l'eau du fait de sa surface inférieure à un hectare. Cependant, l'impact hydraulique d'un tel raccordement sur le réseau communal ne sera pas négligeable. Il serait ainsi souhaitable de mettre en place une gestion à la parcelle pour la gestion des eaux pluviales de ce secteur.
- **Zone IAUe Sud-est** : La topographie naturelle de ce versant étant peu marquée, la mise en place de techniques douces de gestion des eaux pluviales sera donc à privilégier pour la collecte et le stockage des eaux. Etant donné que la pente du terrain naturel tend vers le Nord/Nord-ouest, les eaux pluviales pourront être raccordées au réseau Ø300 et au fossé de la Rue de Brocéliande selon les exutoires. Au vu de la surface de cette zone IAUe, un dossier loi sur l'eau sera à réaliser avec mise en place de mesures compensatoires.

5 Eau potable

5.1 Données générales

La commune de Boisgervilly fait partie du Syndicat intercommunal d'Alimentation en eau potable de Montauban – Saint Méen.

5.1.1 SI d'Alimentation en eau de Montauban Saint Méen

Ce syndicat regroupe 19 communes, à savoir Bleruais, **Boisgervilly**, Gaël, Iffendic (pour partie), La Chapelle du Lou, Landujan, Le Crouais, Le Lou du Lac, Loscouet-sur-Meu, Medreac, Montauban de Bretagne, Muel, Quedillac, Saint-Gonlay, Saint Maugan, Saint-Méen-le-Grand, Saint M'Hervon, Saint-Onen-la-Chapelle, Saint-Uniac.

La population desservie en 2015 était de 12 038 abonnés soit 26 600 habitants.

Le nombre total d'abonnés sur la commune de Boisgervilly était de 769 en 2015, soit une population estimée à 1830.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA jusqu'au 31 décembre 2026. Celle-ci a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise du renouvellement du génie civil.

Le réseau d'eau potable du syndicat compte environ 843 kilomètres de canalisation.

Les ressources en eau propres au syndicat proviennent des points de prélèvement de Landujan, la Chapelle du Lou et de Medréac.

Le Syndicat importe également de l'eau du syndicat de Rophemel, du CEBR et de la forêt de Paimpont.

Le bilan de ressource et de distribution est le suivant :

La consommation moyenne par abonné est de : **171 m³** par an. Elle était de 172 m³ en 2014.

Désignation	2014	2015
Volume produit m ³ /an	2 283 737	2 307 712
Volume importé m ³ /an	171 206	140 514
Volume exporté m ³ /an	-4 878	-7 129
Volume distribué m ³ /an	2 450 065	2 441 097
Volume comptabilisé m ³ /an	/	2 064 437
Volume consommé autorisé m ³ /an	/	2 073 188
rendement du réseau	83,3%	85%
Volumes fuites m ³ /j/km	1,20	1.5

5.1.2 Approvisionnement de la commune

La commune de Boisgervilly est alimentée par les puits et forages de Tizon situés sur la commune de Landujan. Depuis l'usine de traitement des eaux située au lieu-dit « Tizon », l'eau est refoulée vers le réservoir sur tour de la forêt à Montauban (500 m³).

Boisgervilly est alimenté gravitairement par le réservoir sur tour de Bézier (300 m³ au Sud de l'agglomération) par l'intermédiaire d'une reprise de 30 m³/h.

5.1.3 Service incendie

La défense incendie est assurée par 20 poteaux incendies et un plan d'eau naturel répartis sur l'ensemble du territoire communal de Boisgervilly.

La SAUR a réalisé le dernier contrôle de conformité en date de 2013 (cf. annexe).

En effet, afin d'être conforme, les poteaux incendies doivent assurer un débit de 60 m³/h avec une pression de 1 bar pendant deux heures.

19 poteaux ont été contrôlés : 2 poteaux étaient non conformes

- Route d'Iffendic – Lieu-dit " La Motte Grenier" débit de 54 m³/h sous 1 bar.
- Route d'Iffendic – Lieu-dit "La Ville Grevou" débit de 46 m³/h sous 1 bar

Six poteaux font l'objet de remarques et d'observations sur les caractéristiques techniques.

Un nouveau contrôle des poteaux doit être réalisé en 2017.

La répartition des poteaux d'incendie devra être examinée sur l'ensemble de l'agglomération. Afin de couvrir l'ensemble des zones urbanisées, le choix entre le déplacement de poteaux existants, la pose de nouveaux poteaux ou l'aménagement d'installations de techniques différentes devront être étudiés pour chaque projet.

5.2 Evolution à l'échelle du PLU

Les principales dispositions concernent le réseau de distribution. Les modifications sont composées de réhabilitation du réseau actuel et d'extension.

Pour les futurs secteurs urbanisables, les dispositions sont détaillées ci-dessous :

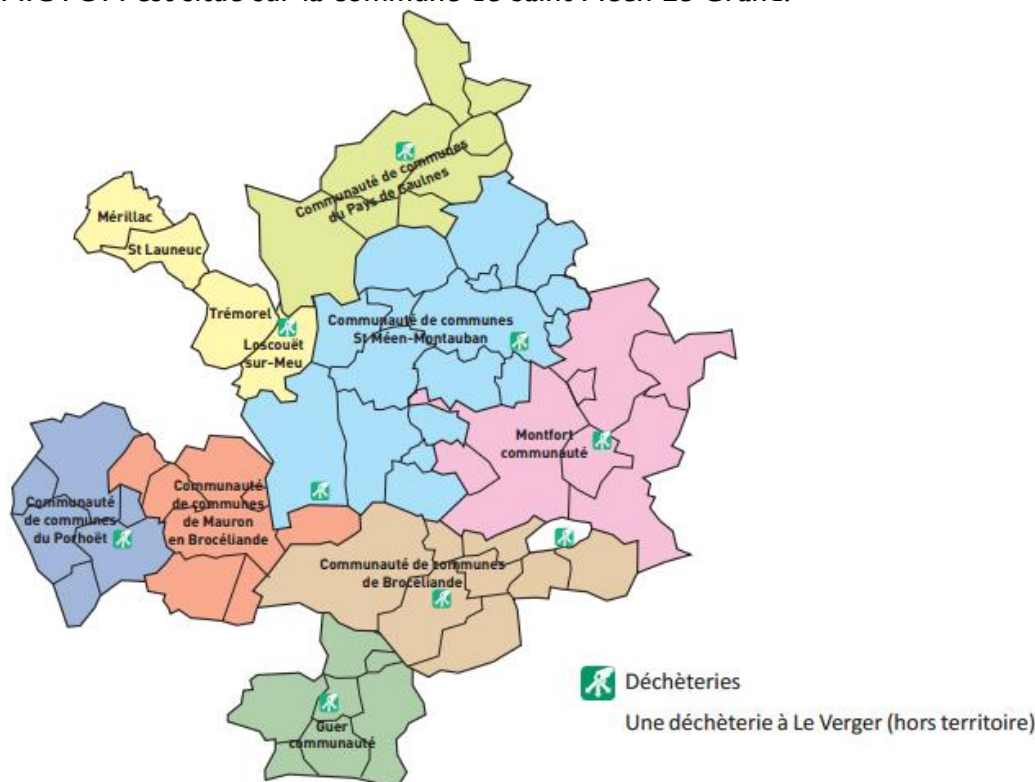
- **Zone agglomérée** : La zone agglomérée est alimentée par la canalisation Ø150 fonte du réservoir de Béziers au Sud.
- **Zone IAUE Sud-ouest** : L'alimentation en eau potable de cette zone se fera à partir de la canalisation Ø63 PVC de la rue Lancelot du Lac au Nord. Suite à notre échange avec le technicien de Véolia Eau, il serait souhaitable de prévoir un bouclage avec la canalisation Ø 90 PVC de la rue Merlin l'Enchanteur située à l'Est. Dans ce cas de figure, il serait nécessaire de prévoir une canalisation dans la parcelle réservée à l'extension du cimetière (cf. carte page suivante).

6 .Gestion des déchets

6.1 Le SMICTOM

La commune de Boisgervilly adhère au SMICTOM du Centre-Ouest d'Ille et Vilaine (Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) depuis sa création en 1975. Ce syndicat a pour compétence la collecte et le traitement des déchets de 64 communes² réparties sur 3 départements (Ille-et-Vilaine, Côtes-d'Armor et Morbihan), soit une population de 98 187 habitants (INSEE 2012).

Le siège du SMICTOM est situé sur la commune de Saint Méen Le Grand.



Les équipements de collecte et de traitement :

9 déchèteries

1 Unité de Valorisation Organique

1 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

1 Installation de Stockage de Déchets Inertes

2 centres de stockage réhabilités

Carte des communes adhérentes au SMICTOM du Centre-Ouest

Suite aux modifications apportées à la loi des finances de 1999, 60 des 64 communes ont transféré en 2002 leur compétence « collecte et élimination des déchets ménagers et assimilés » aux Communautés de Communes auxquelles elles appartiennent.

Les communes de Loscouët sur Meu (22), Méridien (22), Saint Launeuc (22) et Trémoriel (22) gardent quant à elles cette compétence.

² Les communes de La chapelle aux Lou et Lou du Lac sont devenues la commune nouvelle de la Chapelle du Lou du lac

Le Syndicat devient donc Syndicat Mixte, composé de 7 communautés de communes et 4 communes indépendantes.

Le bureau étudie diverses questions, problèmes et projets puis les présentent aux délégués en comité syndical. Il est composé d'un Président et de 10 Vice-Présidents élus par le Comité Syndical.

Le Comité Syndical prend alors les décisions qui seront appliquées en matière de gestion des déchets ménagers sur le territoire du Syndicat. Il est composé de 142 délégués représentant les 4 communes et les 7 communautés de communes.

La commission d'appel d'offres est chargée d'étudier les offres et de retenir les entreprises chargées d'effectuer les prestations demandées. Il est composé du président et de 5 membres titulaires.

La commission communication est chargée proposer, préparer et suivre les dossiers de communication. Il est composé du président et de 8 membres.

En 2015, **14 salariés** travaillaient pour le Syndicat :

- une Directrice Générale des Services
- 7 agents administratifs
- 8 techniciens : 2 ambassadrices du tri (chargées des animation et de la maintenance), 1 agent en charge de la maintenance des bacs, 1 responsable en charge de l'exploitation, 1 technicien en charge du suivi des installations de traitement et 1 agent de suivi des livraisons des bacs, 1 chargé du suivi déchèteries et communication et 1 chargé de prévention.

6.2 Collecte et tri sélectif

- **Les Ordures Ménagères résiduelles**

La collecte est réalisée en « Porte à Porte » dans les centres bourg, et les zones rurales. Les déchets ménagers non recyclables appelés « Ordures Ménagères » sont déposés dans des bacs individuels à couvercle vert, dont le volume est adapté à la taille du foyer.

En 2015, 11 625 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées (environ 6 000 tonnes de moins qu'en 2010).

La collecte est effectuée une fois par semaine. Cela représente 52 tournées chaque semaine pour collecter l'ensemble des bourgs et des campagnes.

Cette collecte est assurée par l'entreprise THEAUD (Saint Méen le Grand) pour un contrat de 5 ans depuis le 1^{er} janvier 2017.

Sur la commune de Boisgervilly, les Ordures Ménagères sont collectées le Mardi après-midi.

Une fois collectées, les Ordures Ménagères sont acheminées à l'usine de valorisation organique du SMICTOM située à Point-Clos sur la commune de Gaël (35 290).

Un compost aux normes NFU 44051 est produit pour le monde agricole. Les refus sont stockés dans les installations de stockage de déchets non dangereux du site.



Au 1^{er} janvier 2015, la Redevance Incitative pour la facturation du service de gestion des déchets sera mis en place. Cette facturation est basée sur le nombre de bac relevé (les bacs verts sont équipés de puces placé à cet effet).

- **Les déchets recyclables**

La collecte est réalisée en « Porte à Porte » dans les zones agglomérées et dans les zones rurales. Les déchets emballages sont triés et placés par les particuliers dans des bacs individuels aux couvercles jaunes. Il s'agit d'emballages plastiques (bouteilles d'eau..), cartonnés (briques de lait..) et métalliques (boîtes de conserve..), cartonnettes (lessives,..) et des papiers, journaux et magazines. Le volume du bac emballage est adapté au nombre de personnes dans le foyer (120 litres de 1 à 5 personnes, 240 litres au-delà).

En 2015, le tonnage d'emballage et de papiers collectés a légèrement augmenté dû à la mise en place de la redevance incitative, +0,1%, le ratio par habitant sur le SMICTOM est près 45 kg /hab./an.

La collecte sélective est effectuée une fois toutes les deux semaines, soit 25 à 27 tournées chaque semaine. Elle se fait au moyen de bennes par l'entreprise THEAUD (saint Méen le Grand) pour un contrat jusqu'en 2017.

Pour la commune de Boisgervilly, les déchets recyclables sont collectés le Mercredi (impair).

Une fois collectés, les emballages, les papiers recyclables et le verre sont acheminés vers le centre de tri « centre Bretagne » de l'entreprise THEAUD basé à Gaël près de Saint Méen Le Grand. Les différents matériaux sont triés et conditionnés puis envoyés vers des filières de recyclage pour être transformés en nouveaux produits.

- **Le verre**

La collecte du verre existe sur le Syndicat depuis 1987. Les déchets de type verre doivent être déposés volontairement dans des colonnes à verre de 2,5 à 4 m³, placées de façon régulière sur l'ensemble du territoire.

La vidange des colonnes a lieu tous les quinze jours, par la société LMDT à Saint Méen le Grand.

Dans la partie agglomérée de Boisgervilly, 2 conteneurs à verre sont à disposition, Rue Enchanteur Merlin et rue de la Planche.

Environ 350 colonnes sont réparties sur les 64 communes.

- **Les déchets des professionnels**

Les déchets assimilables aux ordures ménagères produits par les professionnels sont collectés dans le cadre de la collecte des déchets traditionnels. Les professionnels qui produisent plus de 120 litres de déchets par semaine sont considérés comme « gros producteur ». Ils sont dans l'obligation de s'équiper de bacs de contenance suffisante et sont soumis à une redevance spéciale dont le montant est fonction du volume collecté et de la fréquence du ramassage dans un forfait minimum de 36 levées par an.

Les professionnels contractent un contrat avec le SMICTOM. Des bacs conformes sont identifiés par des autocollants qui précisent le nombre de collecte par semaine.

Les professionnels peuvent être équipés gratuitement de bacs de collecte sélective afin de réduire leur volume de déchets. Un contrat est alors signé.

6.3 Déchèterie

Neuf déchèteries sont mises à disposition sur le territoire du SMICTOM (Caulnes, Montauban, Le Loscouët sur Meu, Gaël, Bréteil, Le Verger, Plélan Le Grand, Guilliers et Porcaro). Les déchets acceptés sont de types cartons, ferraille, bois, gravats, plastiques non recyclables, encombrants, déchets verts, verre, papiers recyclables, emballages ménagers recyclables, polystyrène, textiles, déchets ménagers spéciaux,...

Les déchets interdits sont les pneumatiques, les extincteurs, les médicaments, l'amiante ciment, les bouteilles de gaz, les ordures ménagères...

Ces déchèteries sont accessibles aux artisans et commerçants, mais le dépôt de déchets est soumis à une tarification établies sur le m³ ou la tonne déposée.

En 2015, le SMICTOM comptait 320 462 dépôts de particuliers et 1 507 dépôts d'artisans commerçants facturés sur les 9 déchèteries.

La déchetterie la plus proche de Boisgervilly se situe sur la commune de Montauban dans la ZA de La Gautrais.

- **Centre d'apport Volontaire à Breteil**

Cette nouvelle déchèterie est autorisée par arrêté en date du 2 juin 2015.

Ce site, qui a ouvert le 9 novembre 2016, remplace l'ancienne déchèterie de Montfort sur Meu.

6.4 Réduction des déchets

- **Collecte du plâtre**

A partir du 1er octobre 2015, les déchets non recyclables des déchèteries sont acheminés et stockés à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux située à Point Clos à Gaël et propriété du Syndicat.

Des conteneurs de 5 m³ appelés EcoDIB et des caissons (sites de Plélan le Grand, Montfort sur Meu et Montauban de Bretagne) sont mis en place dans les déchèteries pour séparer le plâtre du reste des déchets non recyclables.

Ces déchets sont pris en charge par la société STURNO-THHEAUD et acheminés jusqu'à une Installation de Stockage agréée située à Ducey (50).

- **Le compostage individuel**

Le SMICTOM propose 2 modèles de composteurs :

- en matière plastique d'un volume unique de 400 litres, au prix de 21 euros le composteur.
- en bois d'un volume unique de 400 litres, au prix de 24 euros le composteur.

Les déchets de jardin, restes de repas et déchets biodégradables peuvent être déposés dans cet outil. Ces déchets mis en mélange se décomposent sous l'action des animaux du sol. Après une période de 6 à 9 mois, ils sont transformés en un terreau biologique qui est le résultat du compostage.

Des projets de compostage collectif (600 l) ont également été mis en place en partenariat avec les services techniques de commune pour assurer l'apport de déchets bruns (pieds d'immeubles, restaurant collectifs, centre hospitalier de Montfort). Fin 2015 c'était une quarantaine de sites qui étaient équipés

421 composteurs ont été vendus en 2015.

- **Partenariats**

Afin de sensibiliser sur la réduction à la source des déchets et le réemploi, le SMICTOM organise régulièrement en collaboration avec l'association EMMAUS des collectes d'objets réutilisables dans les déchetteries du Syndicat.

11 collectes ponctuelles sont programmées dans les déchèteries pour le premier semestre 2014. Le dépôt d'objets peut être réalisé dans les déchèteries de Montfort, Guilliers, Porcaro, et Loscouët aux heures d'ouverture des sites.

L'association EMMAUS met à disposition un camion et du personnel.

Les habitants ont pu apporter divers objets dont ils n'avaient plus l'utilité (jouets, électroménagers, meubles, luminaires, matériel informatiques...)

Les entreprises "Le Relais" et "Eurêka" collectent les textiles, chaussures (...) et les vélos, outillages dans des conteneurs et local réemploi notamment sur les sites des déchetteries.

6.5 Unité de traitement des déchets

Le SMICTOM travaille depuis 1993 sur un projet de création d'une unité de compostage et d'un centre de stockage de Déchets non dangereux au lieu-dit « Point Clos » sur la commune de Gaël.

Cette unité a été mise en service au deuxième semestre 2015.

Elle est conçue pour traiter les déchets du SMICTOM et permet de valoriser ces déchets sous deux formes :

- une fraction biologique (compost conforme à la norme NFU 44051 destiné au milieu agricole)
- une fraction matière (refus non dégradable des ordures ménagères) : Installation de stockage de déchets non dangereux de Le Verger (ou ISDND).

7 ANNEXES

- Annexe n°1 : Rapport des hydrants – Année 2013 – Source SAUR.

SAUR

Centre Loire Vilaine.

COMMUNE DE : BOISGERVILLY

Z.A DES PERRIERES

26 Route de Chavagne

35 310 MORDELLES

Tél : 02 99 69 57 00

Fax : 02 99 69 86 61

date du contrôle :

18/06/2013

Code Hydrant	Nom de la voie	Complément d'adresse	Type de bouche	Marque	Modèle	Dn du P1	Diamètre conduite	Pression statique (bars)	Pression dyn à 60 M3/H	Débit sous 1 bar	P1 dn80 Débit m3/h	Observation	Remarques
027-0002	Impasse des Landelles		Poteau	P.A.M	Hermes	100	110 PVC	4,2	2,9				Remontée d' eau au pied du poteau
027-0003	rue du Bois Coudray	Face au n°14	Poteau	G.H.M	G.H.M	100	110 PVC	3,7	2,5				absence de capot. Légère fuite de presse étoupe au niveau du carré de fermeture.
027-0004	RD 71 Route de St Maugan	Lieu dit Toucanne	Poteau	BAYARD	Emeraude	100	150	3,3	2,3				Capot perforé en partie supérieure. Peinture à revoir.
027-0005	RD 71 Route de St Maugan	Lieu dit La Morandais "La Ruée"	Poteau	BAYARD	Emeraude	100	160 PVC	3,8	2,5				Manque patte de purge en bas du capot
027-0006	Route D'Ifendic	Lieu dit La Motte Grenier	Poteau	BAYARD	Emeraude	100	160 PVC	3,5		54		Non Conforme	capot et socle déformés et perforés : ne se verrouille plus
027-0007	Route d'Ifendic	lieu dit La Ville Gevrou	Poteau	P.A.M	Hermes	100	160 PVC	2,6	0	46		Non Conforme	R.A.S
027-0009	Route de Montauban	Lieu dit Coutannier	Poteau	BAYARD	Emeraude	100	160 PVC	4,2	2,7				R.A.S
027-0010	Route de Montauban	Lieu dit La Cloture	Poteau	P.A.M	Hermes	100	160 PVC	4,7	3,3				R.A.S

SAUR
Centre Loire Vaine.

COMMUNE DE : BOISGERVILLY

Z.A DES PERRIERES
26 Route de Chavagne
35 310 MORDELLES

Tel : 02 99 69 57 00

Fax : 02 99 69 86 61

date du contrôle :

18/06/2013

Code Hydrant	Nom de la voie	Complément d'adresse	Type de bouche	Marque	Modèle	Dn du P1	Diamètre conduite	Pression statique (bars)	Pression dyn à 60 M3/H	Débit sous 1 bar	P1 dn80 Débit m3/h	Observation	Remarques
027-0011	Lieu le Pré Jan	Lieu dit Le Perray Rie de St Uniac	Poteau	P.A.M	Hermes	100	160 PVC						P1 déplacé (travaux de voirie). Fuite au niveau du clapet. Poteau fermé à la bouche à clé. Hors service
027-0012	Lieu dit le Pré Jan	Route de Montauban	Poteau	P.A.M	Hermes	100	160 PVC	5,2	4,9				R.A.S
027-0013	La Caillouais		Poteau	BAYARD	Emeraude	150	160 PVC	3,9	3,1				R.A.S
027-0014	Impasse de la Perronnais	Lotissement du Bézier	Poteau	BAYARD	Emeraude	100	110 PVC	2,5	1,3				R.A.S
027-0015	Impasse du Bon Secours	Lotissement le Clos Volais	Poteau	P.A.M	Hermes	100	125 PVC	4,6	3,8				R.A.S
027-0016	Rue de La Planche	Face au n°16 Lotissement des Saules	Poteau	BAYARD	Emeraude	100	150	4,4	3,6				R.A.S
027-0017	Lotissement Le Clos Breton	Rue des Peupliers	Poteau	P.A.M	Hermes	100	110 PVC	3,2	1,9				R.A.S
027-0018	Lotissement La Croix Balou	Face à l'école Primaire la Rose des Vents	Poteau	P.A.M	Atlas Plus	100	125 PVC	2,9	1,7				R.A.S

SAUR

Centre Loire Vilaine.

COMMUNE DE : BOISGERVILLY

Z.A DES PERRIERES

26 Route de Chavagne

35 310 MORDELLES

Tél : 02 99 69 57 00

Fax : 02 99 69 86 61

date du contrôle :

18/06/2013

Code Hydrant	Nom de la voie	Complément d'adresse	Type de bouche	Marque	Modèle	Dn du PI	Diamètre conduite	Pression statique (bars)	Pression dyn à 60 M3/H	Débit sous 1 bar	PI dn80 Débit m3/h	Observation	Remarques
027-0019	Z.A du Champ Morin	Face ETS LE FEZI	Poteau	P.A.M	Atlas Plus	100	125 PVC	3,7	1.3				R.A.S
027-0020	rue du clos picard	face à la mairie	Poteau	BAYARD	Emeraude			2,9	2.1				PI neuf
027-0021	lotissement de la chainais	rue de l'étampe face au 14	Poteau	BAYARD	Emeraude			4	1.7				PI neuf. R.A.S